

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE
VINCENNES**

<p>Textes de référence</p>	<p>BO n°30 du 23 juillet 2015 - Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015 relative aux missions de conseiller pédagogique. BO n°21 du 27 mai 2021 – Circulaire du 19-05-2021 relative à l'organisation et nature des épreuves du CAFIPEMF</p>
<p>Description du poste</p>	<p>Le conseiller pédagogique est placé sous l'autorité de l'inspectrice de la circonscription de VINCENNES.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique et départemental et des axes de l'action conduite par l'IEN.</p> <p>La fonction de conseiller pédagogique est exercée dans la circonscription de Vincennes, auprès de l'inspectrice de l'Éducation nationale qui en a la charge. Le conseiller pédagogique peut être amené à se déplacer en dehors de la circonscription, notamment pour assurer ses missions d'accompagnement. Il participe à des groupes de travail départementaux ou à des formations.</p> <p>Il prend part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département.</p> <p>Les missions du conseiller pédagogique du premier degré s'exercent dans trois champs d'action articulés :</p> <p>L'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, La formation initiale et continue des enseignants et La mise en œuvre de la politique éducative.</p> <p>Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.</p> <p>Ce poste nécessite une grande disponibilité. L'exercice des responsabilités du conseiller pédagogique s'effectue dans un cadre horaire arrêté par l'I.E.N. Ce cadre diffère de celui qui s'applique aux personnels enseignant devant élèves.</p> <p>Membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur polyvalent qui exerce ses fonctions sous l'autorité de l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription, dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription arrêté par l'inspectrice chargée de la circonscription.</p> <p>Le conseiller pédagogique est le référent de circonscription du Plan français ou du Plan mathématiques. Il assiste l'inspectrice dans une définition des constellations et les accompagne. Il se positionne lui-même en tant qu'apprenant et renforce sa propre expertise académique, didactique et pédagogique, en suivant les formations dédiées aux référents. Il peut être évaluateur externe auprès de son inspectrice.</p>
<p>Conditions de recevabilité</p>	<p>Poste ouvert aux enseignants du premier degré titulaires d'un CAFIPEMF. Une expérience dans différents cycles est appréciée.</p>
<p>Compétences particulières liées aux missions</p>	<p>Connaître les programmes de manière approfondie et être en mesure de formuler des conseils pédagogiques et didactiques dans chacun des trois cycles de l'école primaire.</p> <p>Avoir une expérience et une bonne connaissance des usages pédagogiques du numérique éducatif.</p> <p>Avoir une bonne maîtrise des applications à usage courant en bureautique dont Excel.</p> <p>Être capable de travailler en équipe, d'inscrire son action professionnelle dans les axes de circonscription, et être en mesure de rendre compte de manière synthétique de ses actions.</p> <p>Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste.</p> <p>Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels, les priorités de circonscription.</p> <p>Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale</p> <p>Faire preuve de bonnes capacités d'organisation</p> <p>Savoir adapter son emploi du temps pour se rendre disponible en fonction de contingences imprévues et des urgences</p>

	<p>Connaître le système éducatif dans son actualité et les processus d'apprentissage, Etre expert d'une articulation efficace entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle, capable d'apporter le regard extérieur objectif, confiant et constructif d'un maître expérimenté, Savoir dialoguer avec des interlocuteurs nombreux, divers, mesurer les contraintes de la communication institutionnelle, et savoir travailler en équipe, Maîtriser des outils informatiques (traitement de texte, tableur, base de données, messagerie).</p>
Modalités de candidature	<p>L'enseignant souhaitant postuler doit transmettre sa demande d'entretien pour ce poste à la circonscription de Vincennes(ce.0940935f@ac-creteil.fr) avant le 15 janvier 2024.</p>

Il est souhaitable, pour le bon fonctionnement du service, que tout conseiller pédagogique reste au moins trois ans sur le même poste.